



Je voudrais savoir si une condanation est forcement inscrite sur

Par **luciciel**, le **18/03/2009** à **12:06**

Bonjour,

Je voulais demander un agrément d'assistante maternelle et on m'a dit qu'il demandait le casier judiciaire numéro 2, or, il y a 18 mois, j'ai été condamné suite à une claque que j'ai donnée à une personne. J'ai eu 650 euros de dommages et intérêts plus une amende. J'aurai voulu savoir si cette condamnation figurait sur mon casier judiciaire numéro 2 et s'il y avait une possibilité de le faire ôter de mon casier judiciaire.
Merci pour votre réponse.

Par **sacha06**, le **18/03/2009** à **19:39**

bonjour,

si il n'y a pas eu de condamnation avec sursis d'une peine de prison normalement non mais pour plus de sécurité faite une demande de casier judiciaire N2 vous verrez si sa figure , pour moi je ne pense pas .A l'avenir essayez de gardez votre calme parfois sa risque de vous poursuivre tout le temps surtout si vous désirez faire ce job.

cordialement SACHA06

Par **frog**, le **18/03/2009** à **19:51**

[citation]faite une demande de casier judiciaire N2 vous verrez si sa figure[/citation]
On ne peut que demander un extrait du B3, pas du B2.

Par **luciciel**, le **18/03/2009** à **20:05**

tout d'abord merci pour votre réponse mais après avoir pris des renseignements il ne m'est pas possible d'obtenir le casier judiciaire numéro 2 donc impossible de savoir si il y a quelque chose d'inscrit dessus y a-t-il une autre solution pour savoir si il y a quelque chose d'inscrit ou est-il possible de demander qu'elle ne figure plus sur mon casier merci d'avance pour votre réponse